

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} MAI

Je suis gai ; soyez gais

Les représentants des grandes puissances n'assisteront pas aux fêtes et cérémonies si peu heureusement annoncées pour la fin de cette semaine.

C'est un peu la faute de la République. Pourquoi a-t-elle voulu jongler avec les dates et faire de l'anniversaire si foncièrement monarchique de 1789, l'anniversaire des orgies sanglantes de 1793.

On ne peut cependant pas demander aux représentants des puissances monarchiques de trinquer en l'honneur de ce bon Marat ou de cet excellent M. Fouquier-Tinville.

Les républicains sont manifestement vexés de cette fin de non-recevoir polie, mais formelle, opposée à leurs alléchantes invitations, mais ils cherchent à rentrer leurs grimaces et n'y parviennent qu'imparfaitement. Le *National* déclare qu'il « faut laisser boudier les grincheux » et ajoute : « On se réjouira suffisamment sans eux. »

C'est sans doute pour activer et corser les réjouissances que les ministres envoient à leur personnel, tant à Paris qu'en province, les appels les plus pressants et les plus larges : « On s'amusera comme on voudra. Liberté entière, pourvu qu'on s'amuse. »

Qui donc a osé dire que les Quesnay de Beurepaire portaient atteinte à la liberté !

On nous dit que nombre de fonctionnaires si vivement invités à « la joie quand même » répondent qu'ils trouvent leurs administrés tant soit peu récalcitrants. On voudrait bien pouvoir s'ennuyer économiquement. Cette mollesse dans « la joie » ne nous surprend pas.

A Paris, à la rigueur, la joie pourrait encore aller. Présidents et ministres ne pourront moins faire que de dépenser en festons et astragales une petite partie des millions qu'ils se sont fait voter pour frais supplémentaires de l'Exposition. Si peu que peu, les étrangers laisseront toujours quelque tribut dans l'escarcelle du commerce parisien.

Et puis on aura sous les yeux les superbes produits de notre art, de notre industrie, les merveilles de ce vieux génie français dont la République ne peut s'enorgueillir qu'à la façon du baudet qui fait le fier devant les coups de chapeau donnés aux reliques qu'il porte accidentellement, et l'aspect de ces merveilles pourra amener sinon « la joie », du moins l'oubli momentané des ruisseaux dans lesquels nous traîne la République. Mais dans nos départements, là où la majorité de la population ne voit et ne reçoit que la carte à payer, revue et considérablement augmentée, quel grand sujet de se réjouir sans être le moindrement « bodeur », comme le dit le *National*, et avec quoi se réjouir ?

On s'endettera. Les communes qui se refusent des constructions indispensables, d'utilité première, pour ne pas obérer davantage leur budget, jeteront l'argent par les fenêtres. Avec quoi paiera-t-on les dettes ?

C'est le dernier souci des républicains du gouvernement. Ils seront morts d'ici là.

Mais la France, qui aura longtemps encore à trainer le boulet de créances que la République a rivé à ses chevilles saignantes, ne saurait « être aussi gais ni d'aussi bonne composition » que MM. Carnot, Constans et C^o. Elle est chez elle. Elle n'a pas la ressource de s'en aller comme les représentants des puissances étrangères. Mais son attitude, en dépit des excitations des agents officiels, ressemble fort à celle de ce maître de maison qu'un invité surprenait bâillant à se démonter la mâchoire.

— Vous ne vous amusez pas, hein ?
— Moi ? Oh si ! je m'amuse... à en pleurer !

ÉDOUARD GRIMBLOT.

CAHIERS DE 1889

Beaucoup de Français voudraient que le pays pût faire cette année, un travail semblable à celui qu'il fit il y a 100 ans, et l'on demande de tous côtés les *Cahiers de 1889*, comme pendant aux *Cahiers de 1789*.

Rien de plus naturel que cette idée, car la France a encore plus de réclamations à élever contre les abus du régime républicain, qu'il y a un siècle contre ceux de l'ancien régime.

Par malheur, nul n'a aujourd'hui qualité pour rédiger ces plaintes et ces doléances, dont jadis les bailliages furent officiellement chargés par le souverain, qui consultait sincèrement le pays.

La liberté voudrait que les conseils généraux s'en chargeassent, au moins à titre officieux et en dehors de leurs séances régulières. Elle rappelle que déjà, l'an dernier, ils ont agi ainsi au sujet du mode de scrutin, qu'ils ont pris l'initiative (?) de condamner le scrutin de liste et qu'on s'est empressé de déférer à leurs vœux. C'est qu'ils émettaient un vœu que députés et ministres leur avaient soufflé.

S'ils s'avisent, cette année, de demander des réformes mal vues par la coterie opportuniste qui est au pouvoir, on aurait vite fait de leur rappeler qu'ils ne doivent pas traiter de questions politiques. D'ailleurs, qui aurait qualité et compétence pour accueillir leurs doléances et en tenir compte ? Ce n'est ni M. Carnot, ni l'une ou l'autre Chambre.

La France n'a donc qu'un seul moyen de manifester ses sentiments de colère, de fatigue et de répulsion envers les républicains : c'est de voter pour leurs adversaires, au mois d'octobre. C'est seulement à coups de bulletins qu'elle peut signifier les *Cahiers de 1889*.

LA SAINT-PHILIPPE

Aujourd'hui 1^{er} mai est la Saint-Philippe, patron du Chef de la Maison de France, Philippe, Comte de Paris.

L'illustre Prince, qui représente si dignement la grande race de nos Rois, va recevoir dans l'exil les vœux des royalistes fidèles.

Philippe VII porte le nom de son glorieux aïeul Philippe-Auguste, le vainqueur de l'Allemagne à Bouvines.

Nos Rois ont créé par leur sage politique, par leurs alliances, par leurs conquêtes, le beau royaume de France, notre patrie.

Nous leur devons l'Alsace et la Lorraine, ces

deux chères provinces que l'Empire a perdues dans une guerre insensée et que la République n'a pas su défendre.

Lorsque le patriotisme des Français aura rétabli la Monarchie nationale, la France retrouvera toute sa puissance et sa prospérité.

Philippe VII sera le Roi de tous les Français. Il veut réaliser l'union de tous dans l'amour de la patrie pour qu'elle soit grande, heureuse, forte et puissante sous la protection de Dieu.

Que tous les bons citoyens, tous les patriotes dont la République a déçu les espérances, compromis les intérêts, blessé la conscience, se joignent donc aux ouvriers de la première heure pour préparer le salut commun !

INFORMATIONS

LES CROIX DU CENTENAIRE

M. Tirard, ministre du commerce et de l'industrie, M. de Freycinet, ministre de la guerre, et l'amiral Krantz, ministre de la marine, ont soumis au conseil la liste des décorations à décerner par leurs départements respectifs à l'occasion du centenaire de 1789 et de l'Exposition.

AFFAIRE QUESNAY DE BEUREPAIRE

On lit dans le *Paris* :
« Le bruit court au Palais que les défenseurs des journaux poursuivis pour injures et diffamations se proposent de soulever l'exception d'incompétence de la juridiction correctionnelle. S'il en est ainsi, le tribunal, repoussant les conclusions des défenseurs, se déclarera compétent. Appel sera interjeté ; la Cour confirmera et on ira en cassation.
» Ainsi les débats au fond ne pourraient s'engager que dans un certain délai. »

LE GÉNÉRAL BOULANGER

On mande de Bruxelles, 30 avril :
« Le général Boulanger, MM. Turquet et Laguerre semblent avoir renoncé à s'installer définitivement à Bruxelles ; les travaux d'eménagement à l'hôtel de l'avenue Louise sont arrêtés et les baux ont été dénoncés.
» La popularité du général est considérable en Belgique. La garde civique de Montigny ayant à élire un capitaine, le nom du général Boulanger a réuni la majorité. »

UN SAUF-CONDUIT

Le gouvernement aurait, assure-t-on, l'intention d'envoyer à M. Henri Rochefort un sauf-conduit afin qu'il puisse assister aux obsèques de son fils.
Cependant, le gouvernement n'a pas encore été avisé, dit l'*Agence Havas*, que le corps de M. Rochefort fils dût être transporté à Paris.

La plus vive émotion règne en ce moment dans le parti boulangiste. Le comité du Parti national a dû se réunir en vue des résolutions à prendre devant les attaques dirigées par M. Paul de Cassagnac contre l'entourage républicain du général Boulanger.

Cette attitude du comité doit être rapprochée

d'un article de la *Presse* dans lequel M. G. Laporte, député de la Nièvre et membre du comité, met le marché à la main du général Boulanger, et le somme de s'expliquer catégoriquement.

L'article de M. G. Laporte a fait sensation parmi les boulangistes, qui savent que la *Presse* est l'organe attitré de M. G. Laguerre, si étroitement attaché à M. Boulanger.

Parmi les conservateurs, on trouvait que M. P. de Cassagnac allait trop avant dans le boulangisme, et la nouvelle orientation de l'*Autorité* est due, sans doute, à des observations dans ce sens.

Tout cela prouve que nous avons raison de ne pas faire reposer nos espérances patriotiques sur un expédient, et qu'en affirmant la nécessité de l'action monarchique, nous restons les interprètes fidèles des vrais sentiments du pays.

ARRESTATION D'UN JOURNALISTE

M. Henry Oriol, ancien rédacteur en chef du *Phare de Bretagne*, vient de fonder à Lorient un journal destiné à soutenir la politique révisionniste du général Boulanger. Ne pouvant empêcher la publication de ce journal, on a supprimé le journaliste. Fort d'un arrêt intervenu le 23 septembre dernier, à la suite d'un procès de presse condamnant M. Oriol à 2,000 francs de dommages-intérêts, un M. Joubaud, ami personnel du préfet, a obtenu contre lui une ordonnance de contrainte et M. Oriol a été arrêté mercredi matin. Cette arrestation a eu lieu en pleine rue, et M. Oriol était alors accompagné de sa femme.

« Chacun sera frappé, comme nous, dit le *Morbihannais*, de la forme rigoureuse qui a été donnée à l'exécution de l'arrêt rendu contre le rédacteur en chef du *Patriote Breton*. »

» Il s'agissait d'un arrêt intervenu à la suite d'un procès de presse.

» Le parquet et les agents de la force publique étaient en face d'un journaliste qui, loin de penser à se dérober, à passer la frontière, était au contraire tout préoccupé d'organiser la création d'un nouveau journal.

» Il semble que, dans ces conditions, on aurait pu s'abstenir de procéder à une arrestation sur la voie publique. »

N'est-ce pas justement en raison de cette création d'un nouveau journal que cette arrestation s'est faite avec une brutalité aussi républicaine ?

LA HAUSSE DES SUCRES

On semble s'étonner, dans plusieurs centres commerciaux, de la hausse assez sensible qui se produit présentement sur les sucres, et l'on recherche les causes de ce mouvement, de nature à causer certains préjudices individuels.

Ces causes cependant ne sont pas difficiles à déterminer.

D'une part, vu l'extrême humidité de la dernière saison estivale, la récolte de la betterave a, en 1888, laissé fort à désirer.

Ailleurs, à Cuba notamment, c'est une raison toute contraire, la sécheresse excessive, qui a diminué les rendements.

Si à cette double considération, l'on ajoute l'embarras de spéculateurs, lesquels ont cru

pouvoir se mettre à vendre des produits qu'ils n'avaient pas et qu'on leur fait payer aujourd'hui le plus cher possible, on comprendra la cherté actuelle des sucres, dont les prix élevés se maintiendront sans doute quelque temps encore.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 29 avril

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. le comte de Maillé, député.

M. le président annonce que depuis la session extraordinaire de février, MM. Boutton et Bruas ont été élus conseillers généraux, le premier pour le canton des Ponts-de-Cé en remplacement de M. Emery, le second pour le canton de Saumur (Nord-Est) en remplacement de M. Bruas, son oncle. Il déclare les deux nouveaux membres admis à prendre part aux travaux du Conseil, puis il prononce en ces termes l'éloge de M. Bruas, vice-président du Conseil, qui a donné sa démission :

« Messieurs,

» Depuis notre dernière session, notre collègue, M. Bruas, vice-président du Conseil général, nous a quittés, après nous avoir exprimé ses regrets de ne pouvoir rester plus longtemps au milieu de nous, son grand âge ne lui permettant plus de supporter les fatigues de nos sessions.

» Quoiqu'il ne soit pas d'usage de dire un mot d'adieu aux absents qui se retirent volontairement, il me semble devoir faire une exception en faveur de M. Bruas qui était membre du Conseil général depuis 1869 et depuis 1871 vice-président, toujours réélu chaque année à une grande majorité.

» Pendant ces vingt années de vie commune, nous n'avons eu qu'à nous louer des faciles relations qu'il a entretenues avec chacun de nous, se montrant toujours d'une convenance aimable et sûre. Par son zèle et son jugement droit, il a rendu de grands services au Conseil général, surtout dans la commission des finances, à laquelle il s'est particulièrement attaché et dans le sein de laquelle son départ fera un vide difficile à remplir. Vous vous souvenez avec quelle exactitude et avec quelle fermeté il présidait les travaux du budget et avec quelle confiance nous nous en rapportions à ses soins.

» Je crois être l'interprète de tous les membres du Conseil général en exprimant le regret que nous cause son absence et en lui adressant l'expression de notre cordial et reconnaissant souvenir. (Très bien ! très bien !)

Les dossiers sont ensuite distribués aux membres du Conseil qui se retirent dans les commissions.

M. le préfet demande au Conseil un crédit de 5,000 fr. pour inaugurer dans le département la destruction des hannetons, d'estimer à 40 centimes le décalitre de hannetons détruits.

Il propose, en outre, d'adresser à tous les maires du département une circulaire prescrivant le hannetonage et de réclamer un crédit à chaque commune.

M. Leroy dit qu'il a fait ramasser l'année dernière 50 doubles décalitres de hannetons. Il a dépensé 100 fr. et a sauvé des plantations valant 6 ou 7,000 fr.

Il demande également que le préfet fasse surveiller de près l'échenillage.

M. le préfet dit qu'il a donné des instructions spéciales à la gendarmerie pour faire écheniller.

M. de La Bourdonnaye fait remarquer que désormais, pour cette année, la campagne du hannetonage ne pourra être entreprise en temps utile. Avant que la circulaire préfectorale soit affichée, avant que les Conseils municipaux soient convoqués et qu'ils aient réuni des fonds, on arrivera à la fin de mai. Les hannetons auront déjà exercé leurs ravages en grande partie.

M. de Blois dit qu'il vaut mieux attendre au mois d'août. On pourra alors étudier la destruction des vers blancs au moment des labours.

La question du hannetonage est renvoyée au lendemain.

M. Bodinier dit à propos de l'échenillage que dans certains bois taillis on ne peut détruire les chenilles. Il en est de même pour les arbres de hautes futaies. L'honorable conseiller demande donc l'indulgence de l'administration pour ces cas particuliers.

Le Conseil renouvelle le vœu concernant le droit d'entrée sur les blés étrangers. Il renouvelle également le vœu pour le maintien du Dépôt de remonte à Angers.

M. Boutton appuie avec énergie ce dernier vœu. Pendant l'existence du Dépôt de remonte les cultivateurs vendaient pour 120 ou 130,000 francs de chevaux.

Depuis sa suppression, la vente de la race chevaline est tombée à 2,500 fr. C'est une perte considérable pour l'agriculture.

M. de Soland renouvelle le vœu relatif au droit de 10 fr. sur les chanvres et lins étrangers à leur entrée en France.

M. le préfet prétend que ce droit serait nuisible à l'industrie du département.

M. de Soland maintient son vœu et dit que les chanvres italiens font le plus grand tort aux chanvres français, l'unique ressource des habitants de la vallée.

Les populations des bords de la Loire éprou-

vent à ce sujet de très graves préjudices.

M. de Livonnière demande qu'on ajoute aux chanvres étrangers le jute

Le Conseil adopte le vœu réclamant un impôt de 10 fr. par 100 kil. et l'emploi exclusif des chanvres français dans la marine.

On lit dans le *Courrier de Saumur* :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Ville de Saumur

Célébration du Centenaire de 1789

FÊTE DU 5 MAI 1889

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu la circulaire de M. le ministre de l'intérieur en date du 20 avril 1889 décidant que des réjouissances publiques auront lieu à l'occasion du Centenaire de la réunion des États Généraux,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les établissements communaux seront pavés et illuminés.

Art. 2. — Une distribution extraordinaire de secours sera faite aux indigents de la ville.

Art. 3. — Un concert sera donné au Square de l'Hôtel de Ville par la Musique municipale à huit heures du soir.

Art. 4. — Les cafés, cabarets, cercles et sociétés pourront rester ouverts toute la nuit du 5 au 6 mai (!!!).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 30 avril 1889.

Le Maire, J. COMBIER.

Et c'est tout.

On viendra dire après qu'on ne rigole pas en nos murs !

Mais comparez notre Centenaire avec celui de Brissac, simple commune :

BRISSAC. — Fête du Centenaire de 1789, 5 mai 1889.

Le 4 mai 1889. — Annonce de la fête : 7 heures soir, salve d'artillerie.

Le 5 mai 1889. — 5 heures matin, salve d'artillerie.

8 heures matin, distribution extraordinaire de pain, viande, bois et vin aux indigents. Pavoiement des monuments publics.

Midi, salve d'artillerie.

Midi 1/2, réunion à l'école enfantine du cortège officiel.

4 heures, conférence salle de la mairie, sur le Centenaire et inauguration de la plaque commémorative aux bienfaiteurs de Brissac.

3 heures, concert place du marché.

5 heures, banquet patriotique.

6 heures, salve d'artillerie.

8 heures, illuminations générales, ascension d'une mongolfière, bal public et gratuit, feux de bengale et pièces d'artifice.

Minuit... SURPRISE (!).

Voilà au moins qui devrait faire rougir nos très purs édiles.

A Brissac, il y a salves d'artillerie, banquet, conférences, ballon, et... le reste. A Saumur, les canons des *chands de vin* remplaceront les autres.

Pas même une *surprise* de minuit !... Décidément, notre maire devient réactionnaire.

Il faut croire que notre administration ne partage pas les sentiments apparents de nos ministres. Est-ce assez plat son programme des réjouissances du 5 mai à Saumur ! On voit qu'elle obéit à la consigne, mais aussi faiblement que possible.

Pour cette fois, nous nous plaignons à reconnaître que nos édiles sont logiques et conséquents avec leurs principes.

Le 5 mai 1789 n'est point un anniversaire républicain, et toutes les phrases ministérielles, préfectorales et autres n'empêcheront pas l'histoire de proclamer qu'à la Monarchie seule revient la gloire de la convocation des États-Généraux où devaient être discutées toutes les améliorations libellées dans les documents dits *Cahiers de 1789*, arrêtés dans les assemblées provinciales. Louis XVI voulait faire réunir le tout en un seul ensemble pour être appliqué à la France entière.

Nos édiles sont dans le vrai en s'abstenant, et ainsi ils donnent une bonne leçon aux ministériels.

M. le Préfet de Maine-et-Loire écrit à MM. les sous-préfets et maires du département au sujet du Centenaire de 1789 :

« Cette date rappelle, en effet, l'abolition du régime féodal, les premières ébauches d'un système d'éducation nationale, la suppression des classes, la division de la propriété, l'affranchissement du travail, la proclamation des Droits de l'Homme et du Citoyen, l'organisation de l'impôt d'après les sources directes de la fortune. »

L'Union de l'Ouest ajoute :

« Et tout cela, qui a été fait avant que la République existât, aurait pu assurer à la France la prospérité et la paix, si la Monarchie fondamentale, qui avait eu l'initiative courageuse de ces réformes, avait pu en diriger les développements successifs et en assurer les féconds résultats. Mais la conspiration révolutionnaire, dont la République a été l'expression sanglante, n'a su que tout souiller et tout ruiner. Aux évocations de 1789, la France de 1889 doit reconnaître que la République n'a pas tenu les promesses de la Monarchie. »

LES VICTIMES DU 2 DÉCEMBRE

Il résulte d'un long document inséré au *Journal officiel* qu'il existe dans le département de Maine-et-Loire 53 victimes du Deux-Décembre, recevant une indemnité annuelle de 49,184 fr.

Les places de « victimes » étant productives sans exiger un travail excessif sont naturellement fort recherchées. Ainsi, dans notre département, les demandes pour obtenir ce titre de rentes se sont élevées à 225.

On ne donne pas les noms de ces intéres-

59 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JOSEPHE

Par Marthe Lachèse

Qu'allait-elle devenir ? Tous ses proches avaient disparu. Les parents qui lui restaient dans ce monde n'étaient pour elle que des étrangers, relégués au delà de différentes frontières. Ses amitiés mêmes, hormis celles de Marie Ploumac et de Lisbeth, avaient ce caractère léger, superficiel, dont les usages reçus se contentent pour parer d'un nom sacré les plus simples relations. Autour d'elle, le vide s'étendait. Elle était libre, de cette liberté totale, cruelle, qui naît de l'isolement. Elle pouvait, elle devait disposer d'elle-même, et, chose triste à dire, elle ne savait absolument que faire de son avenir. Elle restait indécise, triste, comme déçue devant chaque genre de vie qu'elle examinait. Au fond de son cœur (elle le sentait bien), elle n'avait jamais désiré, elle ne désirait encore que les joies de la famille, et elles lui étaient refusées pour toujours ! Le poids, la souffrance de cette incerti-

tude la rappelait avec plus d'intensité à son amour brisé, à son bonheur détruit. Et encore, pauvre enfant ! elle ignorait ce que, par pitié, le recteur n'avait pas voulu lui apprendre. Mais lui, le bon prêtre, toujours en correspondance avec M. de Guestours, savait que, par suite de l'importante victoire du général Jau-mont sur les Pavillons noirs du fleuve Rouge et de la pacification de Than-Mai, quelques régiments étaient renvoyés en France. Maurice traversait la mer, Maurice revenait à Paris, à cette heure même où Joséphe pleurait, au fond du salon blanc et, pour entrevoir celui qu'elle avait appelé son fiancé, franchissait du regard l'Océan, cherchait toujours sur les plages tonkinoises.

En outre, un lourd souci la fatiguait, l'obsédait. Comment allait-elle régler cet héritage acquis en quelques heures ! Soit que la présence de sa petite-fille suffît à ses désirs, soit qu'il eût au fond de l'âme des remords inavoués, soit que, pareil à beaucoup, il n'osât penser à la mort, M. de Kerdu n'avait pas laissé de testament. Joséphe s'en félicitait, sa liberté n'en était que plus entière. Mais, pour une jeune fille de vingt ans, sans la moindre expérience des affaires, quelle tâche que celle

de vendre un domaine, de réaliser une grande fortune, de faire inventorier ici, expertiser là... Le notaire s'occupait de son émancipation, car elle n'était même pas majeure... Personne ne songeait à réclamer sa tutelle qui, d'ailleurs, n'avait plus à durer que six mois. Et voilà qu'au moment de se dépouiller de ce bien déshonoré, de ce bien qu'elle avait hâte de repousser comme on rejette un vêtement qui brûle, elle se prenait à regretter cette nature bretonne, si libre, si puissante dont la sève avait comme retrempé les forces vives de tout son être ! Et ces tenanciers, ces pauvres paysans qu'elle avait secourus, soignés, comblés de ses bienfaits ! Et Marie, Marie ! va-t-elle donc s'éloigner pour toujours de cette amie sans égale ?

Ce jour-là, elle était encore plus accablée que de coutume. Elle était seule, assise près de la cheminée de marbre rose, où sa robe noire faisait miroiter des reflets ténébreux. Ses doigts remuaient machinalement les aiguilles d'un tricôt pour les pauvres. Ses yeux se portaient sans se fixer sur toutes les choses disparates qui remplissaient l'appartement. Les portraits des dames de Kerdu, les cartes routières, les armes de chasse, le bureau chargé

encore de cartons, les meubles précieux, abandonnés par la marquise de Rosmeur fugitive, les tentures de soie fleuries, tout, jusqu'à ce paysage furibond qu'on avait emboîté de force dans le cadre ovale du trumeau, elle regardait tout sans rien voir... car son esprit errait ailleurs, recommençait, pour la centième fois, pent-être, ses méditations tristes et stériles...

Tout à coup, la porte s'ouvrit devant Lisbeth. Les deux jeunes filles n'étaient pas souvent réunies. Ploumac ressemblait assez à un champ de bataille où l'ennemi, même quand il est mis en déroute, laisse des blessés. Le typhus avait pris la fuite : les morts s'allongeaient sous terre ; mais les convalescents peuplaient encore les chaumières. Les dévouements volontaires devenaient d'autant plus utiles, d'autant plus précieux, que les travaux de la campagne, suspendus pendant l'épidémie, étaient repris d'un bout de la zone à l'autre. En vain Lisbeth avait-elle essayé de partager son temps entre les malades et sa sœur adoptive. Joséphe avait refusé de l'enlever un seul moment aux pauvres. C'était bien assez qu'elle les délaissât, elle que cette mort récente et le fardeau d'affaires qui en résultaient

sants candidats; curieux serait pourtant de les connaître.

Dans la France entière, il n'y a pas eu moins de 27,953 demandes; on a fait droit à 22,720.

Encore, le rapport dit que beaucoup des « victimes » n'ont pu produire leur demande en temps utile ou bien ont été évincées à tort. Zuzé un peu, mon bon, si toutes avaient réclamé leur nombre aurait dépassé celui des républicains.

TROIS SUICIDES

Le vent est aux suicides dans notre arrondissement. Nous en avons trois à signaler pour la dernière semaine.

Le nommé Hersard, ancien boucher, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, âgé de 59 ans, est mort après avoir absorbé deux litres d'eau-de-vie.

C'est avec l'intention formelle de mettre fin à ses jours que Hersard avait pris ces deux litres d'eau-de-vie.

A Parnay, le nommé Louis Beauvils, âgé de 76 ans, propriétaire, s'est noyé dans une mare située à 500 mètres de son habitation.

Il avait eu le soin de s'attacher à la jambe droite une pierre pesant trois kilos.

Ces deux individus, dit-on, ne jouissaient pas de toutes leurs facultés.

A Louerre, c'est un étranger au pays, nommé Jean Risé, qui s'est pendu non loin du domicile du sieur Denécheau.

M. Denécheau l'a immédiatement détaché et donné les soins les plus intelligents avec l'aide de voisins, mais sans résultat.

LA FÊTE DU 135^e DE LIGNE

Voici le programme officiel de la fête du 135^e régiment d'infanterie, qui doit avoir lieu le 2 mai dans la caserne Desjardins, place de la Visitation, à Angers, pour célébrer l'anniversaire de la bataille et de la victoire de Lutzel :

2 heures de l'après-midi : 1. Mâts de cocagne et mâts horizontaux, 18 prix; 2. Jeu de la boule indienne, 40 prix; 3. Bain russe, 4 prix.

2 heures 1/2 : 1. Monologue dit par le soldat Caron; 2. Monologue dit par l'adjudant Crespin; 3. La Consigne est de ronfler, comédie en un acte, jouée par Peltier, caporal; Durand, Descarrières et Bergeron, soldats. — Inter-mèdes : 4. Assaut de boxe; 5. Monologue dit par le soldat Durand; 6. Rixe villageoise; 7. Courses en sac et en sabots; 8. Chœurs et musique. — 5 heures 1/2 : Dîner dans la cour du quartier.

LE CENTENAIRE DE 1789 ET LA PÊCHE A LA LIGNE

Les pêcheurs à la ligne de Rennes viennent de prendre l'initiative d'une pétition qui leur vaudra certainement les bénédictions de tous

leurs confrères de France et de Navarre.

Ils ont écrit au ministre de l'intérieur une lettre collective que l'*Avenir de Rennes* a publiée et dont nous extrayons les passages suivants :

« Nous, pauvres pêcheurs à la ligne, nous voudrions bien célébrer aussi l'anniversaire de 1789; mais nous ne sommes pas généralement très riches et nous ne pouvons guère aller contempler les splendeurs des fêtes officielles de Versailles et de Paris: notre pauvreté nous attache aux rivages de l'Ille ou de la Vilaine.

« Nous pourrions cependant, si vous le permettiez, Monsieur le ministre, célébrer à la campagne en compagnie de nos femmes, de nos enfants, le glorieux Centenaire. Pour cela, que faudrait-il? Oh! peu de chose: autoriser simplement tous les pêcheurs à la ligne de France, à se livrer, le 5 mai, à leur plaisir favori.

« Cette tolérance d'un jour n'aurait pas pour résultat de dépeupler nos rivières comme on pourrait le croire, et les pêcheurs à la ligne, gens paisibles, s'occupant plus des fluctuations de leurs flotteurs que des fluctuations politiques, vous en garderaient une éternelle reconnaissance.

« Nous espérons donc, Monsieur le ministre, que vous voudrez bien prendre en considération notre demande et accorder l'autorisation sollicitée, non seulement aux pêcheurs à la ligne du département d'Ille-et-Vilaine, mais à tous les pêcheurs à la ligne de France, en l'honneur du grand Centenaire de 1789. »

Nous nous joignons à l'*Avenir de Rennes*, pour espérer que M. Constans ne restera pas insensible aux doléances de l'honorable et innombrable corporation des pêcheurs à la ligne et leur accordera, comme l'a fait un de ses prédécesseurs dans une circonstance moins grave, la permission de taquiner le goujon le 5 mai.

UN POINT DE DROIT. — Le juge de paix du deuxième canton de Lyon vient de rendre une décision dont il serait fort à souhaiter que la jurisprudence prît force de loi.

Elle juge que le propriétaire d'un café est directement responsable de la perte ou vol de vêtements remis par un consommateur à l'un des garçons de l'établissement.

Cette responsabilité dérive, en effet, du contrat de dépôt volontaire qui naît tacitement de la remise de l'objet au préposé du maître du café.

FAITS DIVERS

A propos de la tour Eiffel, il nous a paru intéressant de donner la hauteur de quelques monuments

Un jour terne, nuageux, remplaçait les limpides des ciels purs. Au fond de l'âtre la clarté des flammes éclatait comme lorsque le crépuscule descend.

Lisbeth poussa une chaise basse vers la cheminée, s'assit et étendit vers le foyer ses mains longues, fines, élégantes: on aurait dit les mains d'une femme de race...

— La sœur Eulalie sollicite quelque chose, paraît-il, dit-elle, car elle m'a recommandé d'appuyer près de vous sa prière.

— Elle a voulu plaisanter, dit Joséphe. Si vous saviez ce qu'elle demande! De vieilles tentures pour mieux clore les portes de la salle de la mairie.

— Ah! ce ne sera pas de trop, dit Lisbeth. Depuis qu'on répare l'escalier, l'air pénètre dans la salle et les malades se plaignent.

Au plus fort de l'épidémie, on avait emprunté aux édifices en sabots le lieu de leurs séances, afin d'y réfugier une quinzaine de mendiants dont les cabanes étaient par trop misérables. La guérison et le cimetière s'étaient partagé les deux tiers de ce groupe délabré. Cinq vieux bonnes gens demeuraient encore, toujours indécis entre les deux solutions qui avaient éloigné leurs compagnons. Et

La plus haute des pyramides d'Egypte, 146 mètres; clocher de Strasbourg, 142; tour de Saint-Etienne, à Vienne (Autriche), 138; Notre-Dame d'Anvers, 136; coupole de Saint-Pierre de Rome, 132; tour de Saint-Michel, à Hambourg, 130; tour de la cathédrale de Malines, 113; clocher de la cathédrale de Chartres, 114; Saint-Paul de Londres, 110; dôme de Milan, 109; tour des Asinelli, à Bologne, 107; Flèche des Invalides, à Paris, 105; tour de la cathédrale de Reims, 82; dôme du Panthéon, à Paris, 79; tour de Saint-Ouen, à Rouen, 78; flèche de la cathédrale d'Amiens, 67; tours de Notre-Dame, à Paris, 66; tour de la cathédrale de Troyes, 56; colonne de la place Vendôme, 43.

En cour d'assises :

— Votre profession?

— Régisseur de théâtre.

— Ah! Et vous exercez probablement cette profession sur les ponts de Paris, quand on vous a vu jeter votre malheureuse victime à l'eau?

— Justement, monsieur le président, c'est ce que nous appelons dans notre partie: la mise en Seine.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 avril 1889.

La hausse, un moment interrompue, reprend avec une nouvelle vigueur: le 3 0/0 monte à 87.47; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 106.40.

Les achats sont nombreux sur le Crédit foncier qui progresse à 4,332. Les obligations foncières et communales à lots sont les premières à bénéficier des meilleures tendances du marché et gagnent toutes plusieurs points.

La Société Générale se négocie à 472.50 et ne peut s'attarder longtemps à ce cours.

La Banque d'Escompte s'échange de 532 à 535.

L'assemblée du Comptoir d'Escompte s'est tenue hier. Les actionnaires ont prononcé la dissolution et approuvé les actes des administrateurs judiciaires et spécialement la cession faite par eux à la nouvelle Société de M. Denormandie.

On cote 745 sur la Banque de Paris, 600 sur la Société de Dépôts et Comptes courants et 691.25 sur le Crédit Lyonnais.

L'émission des 42,000 obligations des chemins de fer Vénézuéliens aura lieu demain 1^{er} mai aux guichets de la Banque Transatlantique. Le prix d'émission de 365 francs, l'intérêt annuel de 25 francs nets d'impôts, les garanties assurées, la richesse et l'avenir du pays méritent d'être pris en considération par les souscripteurs.

L'émission des Bons hypothécaires Tunisiens paraît être en bonne voie. On comprend que les capitalistes grands et petits veuillent s'assurer la possession de quelques-uns de ces titres et participer aux chances de revenu progressives et de remboursement qu'ils présentent.

Le Panama reste à 52.50.

Les obligations des Immeubles de France sont fermes à 381.

Bonne tenue des chemins Economiques à 380.25.

Les pauvres vieux avaient froid sous le soufflé des premières bises qui, introduit par des travaux de maçonnerie, passait en sournois à travers les huisseries mal jointes.

— Je donnerai très volontiers des tentures, dit Joséphe. Mais lesquelles? Je vais chercher...

Elles causèrent pendant quelques minutes, puis sortirent ensemble du salon blanc.

Lisbeth s'éloigna et Joséphe commença à graver l'escalier. Elle se souvenait d'une parole dite un jour par Margaridd: « Il y a beaucoup de vieux tapis dans le grenier de la tour du sud. »

Pourtant, lorsqu'elle y entra, elle ne vit que des dalles noires de poussière. Mais le grenier n'offrait pas une rotonde régulière et une porte à demi enfoncée dans la muraille montrait qu'une annexe empiétait sur son étendue. M^{lle} de Kerdu ouvrit cette porte et se trouva dans une sorte de retraite où, non-seulement des tapis, mais une foule de choses hors d'usage formaient des accumulations à rendre jaloux tous les bazars enfumés de Smyrne ou de Bagdad.

Au travers d'une fenêtre à mine de meurtrière, un rayon de jour dansait sur cette bi-

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les personnes qui désireraient avoir un Bon de l'Exposition, sans les 25 tickets, n'ont qu'à envoyer un mandat-poste de 15 francs à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris; ils recevront franco, par retour du courrier, un simple titre donnant droit aux titres et au remboursement.

Théâtre de Saumur

Tournées DELÉTRAZ, administrateur général (12^e année).

SAMEDI 4 Mai 1889

Une seule représentation extraordinaire

Avec le concours de

M^{lle} JANE MÉA

M. REBEL

Premiers sujets du Théâtre-National de l'Odéon

FROUFROU

Pièce en 5 actes, en prose, de MM. MEILHAC et HALÉVY, de l'Académie française.

M^{lle} JANE MÉA remplira le rôle de *Gilberte*; M. REBEL celui de *Sartorys*.

Les autres rôles seront joués par MM. Gœury, du Gymnase; Servais, du Châtelet; Tréville, des Variétés; M^{mes} Beaufort, de la Porte-Saint-Martin; de Marcilly, du Vaudeville; Gœury, du Gymnase.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

AVIS

M. AVENIER a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Agriculteurs que la mise en vente des immeubles de l'usine des Huraudières, appartenant à M. de Saignes, ne le concerne en rien; il les prie en conséquence de bien vouloir adresser comme précédemment toutes leurs demandes d'engrais à M. Henri AVENIER, manufacturier, usine des Huraudières, où il continue la fabrication et la vente des engrais de toutes sortes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

JAMBONS D'YORK de 3 à 4 kilog., 1^{re} marque; le 1/2 kilog.: 1 fr. 40.

SAUSSISSON DE LYON, le 1/2 kilog.: 3 fr. 50.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

LISEZ

LE TRIBOULET

zarre collection. Joséphe, à demi suffoquée par le manque d'air et l'odeur de vétusté, monta sur une escabelle et ouvrit cette fenêtre malgré l'énergique résistance des gonds rouillés.

Alors elle parvint à dégager quelques tentures pliées et échafaudées sur un bahut. Elle choisit celles que Jobic devrait descendre. Pressée d'échapper à cette atmosphère, elle se retirait lorsqu'elle trouva devant ses pas une toile roulée que le déplacement des tentures avait entraînée. Elle la ramassa pour la rejeter sur le meuble. Mais elle la prit par un de ses bords et, naturellement, la toile se déroula.

(A suivre.)

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

MARCHÉ de Saumur du 27 Avril 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	19 09	Veau	1 60
Méteil	15 02	Mouton	2 —
Seigle	11 50	Porc	1 50
Orge	10 30	Poulets la couple	4 50
Avoine	9 —	Dindonneaux	15 —
Sarrasin	—	Canards	5 50
Haricots blancs	18 —	Oies	10 —
Haricots rouges	16 —	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	Œufs la douzaine	— 65
Noix	9 —	Foin, la charrette de 780 kilog.	75 —
Châtaignes	—	Luzerne	60 —
Son les 100 kil.	15 —	Paille	50 —
Pommes de terre, la barrique	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	53 —	Chanvre 1 ^{re} qualité id. 2 ^e	30 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	28 —
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	26 —
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 115
Champigny	115
Varrains	125
Bourgueil	115
Restigné	115
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	75
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	75
Le Puy-Notre-Dame et environs	70
La Vienne	55

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Avril 1889.

Versements de 119 déposants (15 nouveaux), 41.603 fr. 87

Remboursements, 20,397 fr. 19

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 27 avril :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Nos gravures : Le prince Eugène de Suède; Beaux-Arts: *Après le bal*; L'Exposition universelle; M. Louis Ulbach; M. Emile de Najac. — *La châtelaine de Laroche-gaillac*, nouvelle, par Bertrand d'Avilars. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du sport. — Monde financier. — Echees, par S. Rosenthal. — Récrétions de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Exposition universelle: Les travaux de décoration extérieure de la galerie des machines; Les passerelles du pont d'Iéna; Les vitriers au palais des industries diverses; Les peintres décorateurs; Les Annamites à l'Espla-

nade des Invalides; Vue du quai d'Orsay. — L'atelier du prince Eugène de Suède. — M. Emile de Najac. — M. Louis Ulbach. — Beaux-Arts: *Après le bal*. — Echees, pas S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Hebdomadaire, illustrée

BUREAUX A TOURS, RUE RICHELIEU, 13.

Sommaire du n° 422 (21 avril 1889) Tout à la joie. Nos députés en vacances. Ce que seront les élections. La débacle républicaine. La série de tuiles. Le médecin de Marianne. Le mois des revanches.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr. — Union postale . . . 13 fr.

Le Magasin pittoresque contient dans son numéro du 30 avril :

Texte. — Le Sauvetage, par M. M. L. — Les murs salpêtrés, M. Ch.-Er. Guignet. — Le respect, M. Kant. — M. Chevreul. — L'Exposition universelle, M. Jean Guérin. — Maximes, Adages et Proverbes, M. L. de Sainval. — L'ouverture des

Etats Généraux en 1789. — Un Remords, M. Jean Sigaux. — Le Phonotélégraphe du capitaine Thouvenin, M. C. de R. — La nouvelle marque de Sèvres. — Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

LE NUMÉRO 2

du **FIGARO-EXPOSITION**

Paraîtra le 22 mai

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Entre les soussignés : M. MICHEL TAVEAU, négociant, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

D'une part ; Et M. HENRI RUE, négociant, demeurant à Saumur, rue Daillé, n° 7,

D'autre part ; Il a été dit, fait, convenu et arrêté ce qui suit :

La Société établie entre les soussignés, sous la raison sociale *Taveau et C^{ie}*, est dissoute à partir du premier mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

MM. TAVEAU et RUE sont chargés de la liquidation de ladite Société.

Fait double entre les parties, à Saumur, le vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

M. TAVEAU. H. RUE.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable, UNE PETITE PROPRIÉTÉ

A Saumur, rue des Écuries, Comprenant : une maison avec dépendances et un jardin contenant 33 ares.

S'adresser au propriétaire, M. MANNY, rue des Écuries, ou à M^e LE BARON, notaire. (407)

A VENDRE

Un grand et beau PORTAIL EN CHÊNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. Coué, photographe. (341)

A CÉDER APRÈS DÉCÈS Un Fonds de M^d. Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

VIN DE QUINQUINA Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

DÉPÔT : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35 Les réparations seront faites. S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

A LOUER POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE MAISON

Avec Jardin & Servitudes Sise à la Croix-Verte. S'adresser à M. DUPONT, 98, rue Saint-Nicolas. (423)

A LOUER

A Saint-Martin-de-la-Place, MAISON AVEC JARDIN S'adresser à M. Henri DESLANDES.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre. S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

A CÉDER

Pour cause de santé MAGASIN DE LINGERIE Au Pont-Fouchard. S'adresser à M^{me} TAILLARD.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

CHAPELLERIE FRANÇAISE GROS ET DÉTAIL

RUE SAINT-JEAN, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté Lavite. Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de soie Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fillette), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	87 30	ACTIONS		Orléans	1820 »	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	378 »	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 15	Banque de France	4100	Orléans	1375 »	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	469 »	Compagnie parisienne du Gaz	
4 1/2 1883	106 30	Banque d'Escompte	536 75	Orléans	967 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	475 »	C ^e Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	115	Orléans	1336 25	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	465 »	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
Oblig. 1855-60 3 0/0	532 »	Crédit Foncier	1330	Orléans	616 25	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	389 75	— 6 0/0 2 ^e série —	
— 1865 4 0/0	528 »	Crédit Industriel et Commercial	585	Orléans	53 »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	461 50	— obligations à lots. —	
— 1869 3 0/0	411 50	Crédit Lyonnais	692 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500. . .	
— 1871 3 0/0	403 »	Crédit Mobilier	426 25	Autrichien 4 0/0 or.	93 80	Est 3 0/0 anc. r. à 500	408 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	521 25	Dépôts et Comptes courants	600 »	Dette d'Égypte 6 0/0	471 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	414 »	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1876 4 0/0	524 »	Société Générale	472 50	Extérieur 4 0/0	77 »	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	413 »	— 1870 5 0/0	
— 1886 3 0/0	393 25	Est	837 50	Hongrie 4 0/0 or.	88 »	Nord 3 0/0 r. à 500	420 »	— 1884 5 0/0	
Bons de liquidation	523 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1410 »	Italie 5 0/0	97 30	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	416 »	— 1889 4 0/0	
		Midi	1230 »	Portugal 4 1/2	» »	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	» »		